Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport

Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école

Band: 9 (2007)

Heft: 3

Artikel: Les risques du métier

Autor: Keim, Véronique

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-995483

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les risques du métier

Sécurité // Que doit faire le maître d'éducation physique pour éviter de mettre ses élèves en danger durant les sorties – promenades, sorties à vélo ou encore à rollers? Poser la question, c'est y répondre en partie.

Véronique Keim

▶ Si les activités précitées ne comportent en soi pas plus de risques que ceux encourus lors d'une excursion en famille, le nombre d'élèves, l'émulation, l'excitation, les différences de niveau créent bel et bien des situations potentiellement dangereuses. La notion de responsabilité est donc essentielle dans le contexte des activités physiques scolaires, particulièrement des activités hors mur. Car les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves, y compris leur prolongement pédagogique à l'extérieur de l'école.

Fatalité ou négligence?

Il n'existe pas de responsabilité civile ou pénale spécifique aux enseignants. Les dispositions du *Code des obligations* et du *Code pénal* relatives à la responsabilité civile et à la responsabilité pénale s'appliquent à toutes les personnes majeures vivant en Suisse. En cas d'accident banal, les frais se règlent en principe par l'assurance-accident. Lorsqu'il y a blessure avec complications (nombreux soins, séquelles éventuelles), les choses se gâtent. S'il s'avère que l'enseignant a contrevenu aux devoirs inhérents à sa fonction (devoirs de surveillance et de prudence notamment), sa responsabilité est engagée. Elle sera d'ordre pénal s'il a fait preuve d'imprévoyance coupable, d'ordre civil s'il n'a pas commis de faute majeure (voir encadré). En tant que professionnel de l'éducation physique et du sport, l'enseignant est tenu de tout mettre en oeuvre pour éviter tout pépin. Et si l'accident survient malgré tout alors qu'il avait fait preuve de prévoyance et de clairvoyance, que sa préparation n'avait rien laissé au hasard, que son attitude avant et pendant répondait à ce qu'on est en mesure d'attendre d'un professionnel, sa responsabilité ne sera pas engagée.

Planification rigoureuse

Sans entrer dans les méandres de la législation, essayons de clarifier quelques points à l'aide d'un exemple courant: une randonnée en montagne.

L'enseignant responsable de la sortie prépare dans les moindres détails l'événement: reconnaissance du parcours, description précise de l'itinéraire, planification des pauses dans des endroits sûrs, itinéraire B éventuel, évaluation de la difficulté et du temps de marche, matériel nécessaire, règles de comportement pour les élèves, évaluation de l'état de forme et des éventuels problèmes des élèves, briefing précis des accompagnants, informations aux élèves, parents et à la direction. L'enseignant se renseignera aussi auprès des instances touristiques du lieu ou des guides de la région sur l'état actuel du chemin emprunté, sur les changements éventuels intervenus dans les derniers jours (travaux, coupes de bois par exemple). La consultation du bulletin météorologique du jour est aussi indispensable.

Le jour J

En cours de randonnée, l'enseignant contrôle régulièrement l'effectif des élèves et leur état de forme. Le maître marche en principe en tête. En aucun cas il ne doit déléguer la responsabilité à un élève «doué» de mener le groupe et le confronter, le cas échéant, à faire des choix délicats. Ce point est essentiel: il a d'ailleurs conduit un enseignant à la

Esprit d'initiative requis

Expériences uniques // Les sports de plein air permettent aussi bien aux élèves qu'aux enseignants de relever de nombreux défis, sur le plan sportif mais aussi au niveau de la planification et de l'organisation.

Martin Gygax

▶ Les sports en nature offrent d'excellentes opportunités d'aborder des sujets didactiques propres à stimuler les compétences individuelles et sociales. Les adolescents et les jeunes adultes y trouvent un terrain idéal pour expérimenter leurs forces

condamnation pour homicide par négligence il y a quelques années. A un passage délicat, le maître se trouvait en effet au milieu du groupe et donc incapable d'intervenir à temps. Dans ce cas, il a failli à son devoir de prudence. Cette notion juridique importante renvoie à la notion de *devoir de diligence* de la personne exerçant une profession. Or, et c'est là qu'intervient la complexité de la tâche, l'enseignant qui organise une randonnée en montagne devra théoriquement disposer des mêmes compétences qu'un guide de montagne. S'il n'est pas compétent pour franchir un névé par exemple (où il est nécessaire d'encorder les élèves), il devra renoncer à ce passage. En cas d'accident, il ne pourra invoquer les limites de sa formation dans ce domaine.

Est-ce à dire qu'il faut engager systématiquement un guide pour chaque randonnée en montagne ou alors y renoncer tout simplement? Bien sûr que non. L'important est de choisir l'itinéraire qui corresponde à ses compétences et de planifier le tout avec soin et rigueur. Et d'admettre, comme l'a souligné un avocat du barreau valaisan lors d'une conférence sur le sujet, que le métier d'homme est aussi d'assumer sa part de responsabilité et de risque. //

Bon à savoir

Qui va payer?

En cas de faute grave entraînant des lésions corporelles, plainte est en général déposée. La responsabilité pénale de l'enseignant risque donc d'être engagée. Si la faute professionnelle n'a que des conséquences matérielles, c'est en général la responsabilité civile de l'employeur – l'Etat – qui règle le cas.

La responsabilité civile pour faute est réglée par l'article 41 du Code des obligations.

1 Celui qui cause, d'une manière illicite, un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, est tenu de le réparer.
2 Celui qui cause intentionnellement un dommage à autrui par des faits contraires aux moeurs est également tenu de le réparer.

La responsabilité pénale est réglée par l'article 12 du code pénal.

Intention et négligence
1 Sauf disposition expresse et contraire de la loi, est seul punissable celui qui commet intentionnellement un crime ou un délit.
2 Celui-là commet intentionnellement un crime ou un délit, qui le commet avec conscience et volonté.
3 Celui-là commet un crime ou un délit par négligence, qui, par une imprévoyance coupable, agit sans se rendre compte ou sans tenir compte des conséquences de son acte. L'imprévoyance est coupable quand l'auteur de l'acte n'a pas usé des précautions commandées par les circonstances et par sa situation personnelle.

Conseils

En cas d'imprévu

L'enseignant doit être capable d'intervenir le plus rapidement possible pour éviter un accident ou pour limiter ses conséquences. A ce titre, il doit:

- Par sa vigilance, anticiper les risques possibles.
- Par sa clairvoyance, prendre les décisions immédiates appropriées.
- Par son autorité, être écouté et respecté des élèves.
- Par sa compétence technique, leur porter éventuellement secours.

Source: *Guide des mesures de sécurité, service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud. www.seps.vd.ch*

et leurs faiblesses, découvrir leurs limites et en tirer des enseignements importants pour leur vie future. De leur côté, les enseignants essaient de mettre en place l'environnement d'étude qui permet aux jeunes d'y parvenir, un défi intéressant à relever. Cela nécessite en effet non seulement des connaissances professionnelles mais aussi une solide expérience de la pratique des sports en nature.

Une activité bien choisie doit toujours permettre aux membres du groupe de vivre des expériences sociales positives et à chacun de trouver son rôle au sein du collectif. L'enseignant a la lourde tâche d'accompagner le groupe dans sa quête de cohésion et d'unité. Suivant la façon dont les choses se déroulent, cela peut se révéler assez difficile et initier une dynamique forte.

Approche globale

Les sports en nature se prêtent idéalement au mariage d'activités sportives et d'autres branches comme la géographie ou la biologie. Ainsi, pourquoi ne pas combiner une excursion géologique sur les traces des dinosaures à Emosson (VS) avec une virée en VTT? Partir à pied à la recherche de l'androsace des Alpes et en profiter pour bivouaquer dans un alpage? Pourquoi enfin ne pas découvrir les biotopes humides en canoë, afin de mieux comprendre comment fonctionnent ces milieux sensibles et les espèces menacées qu'ils abritent?

Il est évident qu'en pleine nature, l'enseignant ne peut pas piloter le processus didactique aussi bien que dans sa salle de classe. Cette forme d'étude peut néanmoins s'avérer très enrichissante pour les élèves dans la mesure où ces derniers peuvent confronter leurs connaissances théoriques à leurs valeurs et aux propres expériences qu'ils ont accumulées. Surtout si l'on passe des excursions d'un ou de quelques jours à de véritables expéditions de plusieurs semaines, une tradition solidement ancrée dans les pays anglo-saxons. Ces périples de longue haleine recèlent un potentiel énorme en termes de développement de la personnalité. Les enseignants devraient donc faire preuve de courage et d'initiative. D'autant qu'ils peuvent compter sur de nombreux spécialistes qui les aideront à organiser leurs activités en toute sécurité, afin que les enfants puissent vivre des moments inoubliables. //

› ***Martin Gygax est architecte paysagiste, moniteur de sport et chef de discipline J+S sport de camp / trekking.***